

**AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**Réunion du 4 juillet 2018**

<b>AVIS</b>	<b>SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION</b>
<p><b>Avis relatif au bilan annuel SST 2017 :</b></p> <p>Les résultats de l'enquête qui devraient permettre d'établir un bilan détaillé de la prévention dans l'ESR doivent être relativisés. Le taux de réponses des établissements a très légèrement augmenté, mais demeure insuffisant.</p> <p>En outre, seul un tiers des établissements avait prévu d'informer leur CHSCT des réponses à l'enquête. Or le passage devant les CHSCT des établissements est une étape essentielle pour améliorer la fiabilité des réponses fournies.</p> <p>Le CHSCT ministériel apprécie que soit soulignée l'existence des risques particuliers liés aux activités scientifiques dans de nombreux établissements.</p> <p>Plusieurs chiffres de cette enquête alertent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- encore trop d'établissements ne disposent pas de service de médecine de prévention en adéquation avec les effectifs, ni en capacité d'effectuer toutes leurs missions;</li><li>- seuls 39% des chefs de service ont suivi une formation en santé et sécurité au travail;</li><li>- trop d'assistants de prévention n'ont pas de lettre de cadrage;</li><li>- les orientations stratégiques ministérielles ne sont pas présentées ni débattues en CHSCT d'établissement.</li></ul> <p>Le CHSCT ministériel demande que le ministère s'engage dans une politique plus volontariste en matière de santé et sécurité au travail, accompagnée de mesures incitatives envers les établissements.</p>	<p>Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation porte une attention particulière à la politique de la santé et de la sécurité au travail au travers d'un certain nombre d'actions.</p> <p>En premier lieu, le ministère s'est engagé, lors du CHSCTMESR du 4 juillet 2018, à approfondir le travail engagé pour la refonte du questionnaire-enquête SST 2017 afin d'en améliorer la lisibilité et le contenu et de permettre aux établissements d'y apporter des réponses plus exhaustives. Ces actions portent notamment sur la reformulation de certaines questions et sur le report de la date de clôture de l'enquête annuelle, ce qui devrait faciliter la présentation des résultats aux CHSCT des établissements.</p> <p>En second lieu, les orientations stratégiques ministérielles (OSM) constituent un vecteur utile de la politique de la santé et de la sécurité au travail et de la prévention des risques professionnels dans les établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche. La lettre ministérielle d'accompagnement des OSM permet de sensibiliser chaque établissement notamment à la nécessité d'élaborer une politique de santé et sécurité au travail et de prévention des risques en associant les CHSCT d'établissement à chaque étape de la mise en œuvre et d'attirer l'attention sur les axes prioritaires.</p> <p>Par ailleurs, les bilans des enquêtes annuelles ministérielles portant sur l'année 2017 seront publiés sur le site internet du MESRI en annexe du procès-verbal du CHSCT ministériel du 4 juillet 2018. Les principaux résultats des enquêtes, ainsi que le rapport de l'IGAENR concernant les inspections conduites dans les établissements, sont regroupés dans un rapport annuel ministériel également consultable sur ce site internet.</p> <p>Les chefs d'établissement seront sensibilisés à la publication de ces documents et aux enjeux des politiques de santé et de sécurité au travail.</p>